



Tout savoir sur la filière « Moutarde de Bourgogne »



APGMB
Association des Producteurs
de Graines de Brassica de Bourgogne



Association Moutarde de Bourgogne

RECHERCHE



Recherches et sélections
variétales adaptées aux
conditions locales



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR

Recherche
expérimentale
et développement

PRODUCTION



APGMB
Association des Producteurs
de Graines de Moutarde de Bourgogne

Producteurs de graines
Bourguignons

Organismes stockeurs

TRANSFORMATION



Industriels moutardiers

L'objectif

La mission de la filière est d'évoluer constamment pour répondre aux attentes des producteurs, des industriels, des partenaires et des organismes stockeurs. Ce travail d'équipe permet d'aboutir sur une production locale et de qualité.

PRODUCTION 2022



162 producteurs de graines Bourguignons



5 000 ha de graines cultivés en Bourgogne



6 500 T de graines récoltées



10 variétés de graines cultivées
dont
6 variétés de graines reconnues (IGP)

ORGANISATION



2 associations



de nombreux membres actifs



5 organismes stockeurs :



5 industriels moutardiers

LES ASSOCIATIONS

L'AMB réunit l'ensemble des partenaires de la filière et définit les besoins de recherche afin de conjuguer rentabilité économique et qualité des graines de moutarde.

L'APGMB regroupe la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Institut agro Dijon, les producteurs de graines de moutarde et les organismes stockeurs (Dijon Céréales, 110 Bourgogne, Etablissements Bresson, Coopérative Bourgogne du Sud et Soufflet Agriculture).

Cette association a pour but de mettre en production la commande en graine de moutarde de l'ensemble des industriels présents dans la filière.



1 RECEPTION

Nettoyage & premier tamisage
Élimination des graines étrangères, parasites et corps étrangers

1 kg de graines
=
3 kg de moutarde

2 APLATISSEMENT

Écorce des graines fendues pour que l'amande des graines puisse s'imprégner de vinaigre, de vin blanc ou de verjus

3 TREMPAGE ET MALAXAGE

1/3 de graines + 2/3 de verjus
Libération de la sinigrine contenue dans la graine, au contact du liquide
Apparition de l'allylsénevol : huile qui donne le piquant = FERMENTATION SYNAPIQUE

4 BROYAGE

Permet d'obtenir une pâte de moutarde

5 TAMISAGE OU BLUTAGE

Séparation de la pâte et du son (sauf pour la moutarde à l'ancienne)

6 MATURATION

Permet de faire disparaître l'amertume (entre 48 et 72 heures)

7 MALAXAGE

Élimine les molécules d'air qui pourraient oxyder la moutarde

8 CONDITIONNEMENT

Mise en pots hermétiquement fermés pour conserver les saveurs



La Moutarde de Bourgogne, un gage d'excellence !

AVOIR LA RECONNAISSANCE

« MOUTARDE DE BOURGOGNE »



Graines de moutarde de **Bourgogne**



Vin blanc AO de **Bourgogne**



Transformation en **Bourgogne**



100%
bourgogne



www.certipaq.com

Pour obtenir le signe de qualité IGP (*Indication Géographique Protégée*), ces trois règles doivent être respectées.

Les graines doivent être inscrites au catalogue français des variétés. Les producteurs doivent suivre un cahier des charges précis et respecter la traçabilité du semis jusqu'à la livraison. En ce qui concerne les organismes stockeurs, un suivi de la traçabilité des bennes doit être effectué. Le stockage des graines doit se faire dans des cellules spécifiques qui respectent le cahier des charges imposé par les industriels.



LES ACTIONS



Implantation de **jachères mellifères**



Reconnaissance des **pollinisateurs**



Partenariat avec les **apiculteurs**



BIODIVERSITE

L'APGMB s'engage dans le développement durable et accompagne les producteurs pour implanter des jachères mellifères composées d'espèces intéressantes pour les insectes pollinisateurs. Cela permet d'allonger la période de ressources alimentaires pour les pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, ...) avec un étalement de la floraison de début Juin à fin Septembre. Des formations sont également proposées pour identifier les pollinisateurs et mieux les préserver.

Pour plus d'informations, contactez :

Apymb.bourgogne21@gmail.com

Avec le soutien financier de

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

